



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Service des personnels
enseignants de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Sous-direction du pilotage
du recrutement et de la gestion
des enseignants-chercheurs

Département de conseil et
d'appui aux instances
nationales
DGRH A2-2
N°2019-0139

Affaire suivie par
Dominique COURBON

Téléphone : 01 55 55 62 44

Courriel : dgrh-a2.cnu
@education.gouv.fr

72, rue Regnault
75243 - Paris Cedex 13

Paris, le 16 JUIL. 2019

La ministre de l'enseignement supérieur, de
la recherche et de l'innovation

à

Mesdames et Messieurs les présidents
d'université et chefs d'établissements
d'enseignement supérieur
S/C de Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie, chanceliers des universités

**Objet : Campagne 2020 d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions
d'enseignant-chercheur**

La procédure de dépôt des demandes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités, entièrement dématérialisée depuis la campagne 2018, débutera le 05 septembre prochain.

Si la réglementation et le calendrier de la campagne 2020 ne présentent pas d'évolutions majeures par rapport à la campagne 2019 (I), des points de vigilance sont à porter à la connaissance des candidats, notamment aux doctorants qui envisageraient de participer, cette année, à la campagne de qualification aux fonctions de maîtres de conférences (II). En cas d'interrogations ou de difficultés, les candidats pourront consulter les sites dédiés ou contacter mes services (III).

I – Calendrier de la campagne de qualification 2020 :

Le processus de demande de qualification se déroulera sur deux phases distinctes :

- une période de dépôt des candidatures qui se déroulera **du jeudi 5 septembre 2019 au jeudi 24 octobre 2019 (16 h)** ;
- une période de dépôt des pièces constituant le dossier de candidature qui se déroulera **du jeudi 5 septembre 2019 au mardi 17 décembre 2019 (16 h)**.

Les candidats doivent veiller à ne pas confondre ces deux étapes bien spécifiques qui s'inscrivent dans des calendriers distincts, tout au moins pour ce qui concerne leur date d'achèvement.

Il leur est recommandé de préparer très en amont leur dossier en numérisant l'ensemble des pièces constitutives (diplôme, rapport de soutenance signé et surtout les travaux, ouvrages et articles).

Par ailleurs, la date limite de dépôt des pièces fixée au 17 décembre 2019 constitue une date impérative qui n'autorisera aucune dérogation. Il vous revient donc de prévoir des calendriers de soutenance de thèse permettant l'établissement des diplômes, attestations et rapports de soutenance signés avant cette date et de permettre ainsi aux candidats de déposer ces pièces dans l'application GALAXIE.

II – Pièces justificatives et points de vigilance :

Vous trouverez, en **annexe 1**, la liste des pièces justificatives que doivent produire les candidats à la qualification au titre du diplôme ainsi que les points de vigilance à transmettre aux candidats.

Par ailleurs, au cours de la période de vérification des dossiers par mes services, nous mettrons en place un accompagnement personnalisé des candidats, notamment des doctorants qui soutiendront leur thèse à la fin de l'année 2019. Dans ce cadre, nous serons conduits à échanger avec les écoles doctorales afin de permettre à ces candidats de produire des pièces obligatoires conformes dans les délais impartis.

Dans cette perspective, **je vous remercie de me transmettre**, dans les meilleurs délais, **le nom et les coordonnées d'un correspondant de votre établissement** qui sera notre interlocuteur privilégié. Cette information doit être transmise à l'adresse électronique suivante : dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr

III – Aides et conseils des candidats :

Les candidats sont invités à consulter le portail Galaxie à l'adresse suivante : <https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>

Ils y trouveront des pages dédiées à la qualification (informations, foire aux questions, guide d'utilisation de l'outil informatique...)

Ils pourront également prendre connaissance à compter du mois d'août des critères et recommandations des sections sur le site suivant : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>

En cas de difficultés, les candidats peuvent contacter les services de la DGRH par messagerie électronique, aux adresses suivantes :

- dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr pour les sections hors pharmacie ;
- dgrh-a2.sante@education.gouv.fr pour les sections de pharmacie.

Ces informations sont reprises dans un document d'information figurant en **annexe 2** que je vous demande de bien vouloir diffuser auprès des candidats potentiels à la qualification.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la ministre et par délégation
Chef de service, Adjoint au Directeur Général
des Ressources Humaines

Pierre COURAL

PJ :

- Liste des évolutions et des points de vigilance ainsi que la liste des pièces obligatoires à fournir (annexe 1)
- Document d'information à diffuser auprès des candidats à la qualification (annexe 2)
- Calendrier de la campagne de qualification 2020 (annexe 3)